



## JeKits – Informations sur le thème des instruments

Votre enfant a trouvé la joie de faire de la musique et aimerait maintenant apprendre à jouer l'instrument de son choix ?

Vous pouvez à cet effet trouver des informations importantes sur la participation au programme JeKits ici et sous [jekits-dortmund.de](http://jekits-dortmund.de)

Veuillez noter que la participation est **volontaire** et **payante** !

### Enseignement

Cours d'instrument en groupes et faire de la musique ensemble dans « l'orchestre JeKits »

Instrument

### Instrument

L'instrument est prêté gratuitement pour la durée de participation au programme « JeKits ».

### Frais

Pour la 2<sup>e</sup> année du programme JeKits

33,00 € par mois (redevance annuelle 330,00 €, c.-à-d. 10 x 33,00 €).

Pour la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année du programme JeKits

44,00 € par mois (redevance annuelle 440,00 €, c.-à-d. 10 x 44,00 €).

(Les cours sont donnés en petits groupes instrumentaux)

### Exemptions

Pour les bénéficiaires de

- prestations selon SGB II (revenu minimum garanti et allocation sociale)
- avantages selon SGB XII,
- allocation de logement,
- allocations familiales,
- bourses de formation,
- prestations en vertu de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile,

la participation au programme « JeKits » est **gratuite**.

Kit d'enseignement et de participation

Il est possible d'utiliser les services du pack éducation et participation.

Réduction pour frères et sœurs

Si au moins deux enfants de la même famille participent au programme JeKits, une réduction de 50 % est accordée pour le deuxième et chaque enfant supplémentaire.

Les réductions ne sont accordées que si des preuves pertinentes sont soumises chez DORTMUND MUSIK.education.



## Inscription

Le choix des instruments a lieu avec l'inscription entre le 16 mars au 27 mars.

L'inscription se fait en ligne directement sur le site Web.

Un dépliant avec toutes les informations importantes sont distribuées lors du cours JeKits I.

En cas de besoin, vous pouvez également recevoir le formulaire d'inscription comme support papier du professeur JeKits de votre enfant. Votre enfant a le droit de choisir deux instruments favoris. Un

instrument est sélectionné par DORTMUND MUSIK.education pour votre enfant.

DORTMUND MUSIK.education détermine la participation. Vous recevrez des informations sur la date du premier cours en temps utile avant le début du cours.

Vous avez un droit de révocation de 14 jours sans donner de raisons. Le délai de résiliation expire 14 jours après le début des cours.

**L'inscription est valable jusqu'à la fin de l'école primaire.**

## Désinscription

La désinscription est possible à chaque semestre scolaire ainsi qu'à la fin de l'année scolaire (31 juillet) et doit être effectuée par écrit auprès de DORTMUND MUSIK.education au plus tard le 30.11. ou le 31.05.

## Information et consultation

Vous avez des questions sur l'enseignement ? DORTMUND MUSIK.education vous informe volontiers au numéro de téléphone 50-100 80 (heures de consultation du lundi/mercredi/jeudi/vendredi 9h00- 12h00, fachkoordination@stadtdo.de).

Des questions sur les frais et les réductions ? DORTMUND MUSIK.education se fera un plaisir de vous renseigner au (0231) 50-1 00 44, dortmundmusik@dortmund.de.

Instrumente/Französisch/Français

